

Développer le tourisme durable et social

Partenaires :

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Comité Départemental du Tourisme de Lot-et-Garonne
- Organismes agissant en faveur du tourisme social
- Intercommunalités

Objectifs :

- Développer et consolider l'activité des hébergeurs du tourisme de Lot-et-Garonne
- Stimuler l'engagement des acteurs vers un tourisme durable
- Favoriser le départ en vacances ou les activités de loisirs des publics les plus fragiles de Lot-et-Garonne

CONTACT

Direction du développement
touristique et de l'économie
tél. 05.53.69.46.25

Mail : Datee@lotetgaronne.fr

OBJET

Soutenir les acteurs du tourisme dans leurs projets de création ou développement d'une activité de tourisme durable et social en Lot-et-Garonne.

Les projets seront évalués en tenant notamment compte des critères suivants :

- Accessibilité et intégration de tous, en particulier les publics les plus fragiles socialement, à la pratique du tourisme et des loisirs ;
- Stimulation du lien et de la mixité entre les populations touristiques et locales ;
- Maîtrise de l'empreinte écologique.

BENEFICIAIRES

- Maîtres d'ouvrage publics ;
- Associations.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses de fonctionnement portent sur :

- Prestations externes : études (opportunité, faisabilité, ...) ;
- Frais de communication.

Les dépenses d'investissement portent sur :

- Le matériel amortissable ;
- Les travaux d'aménagements portant sur les espaces d'accueil, de restauration, d'hébergement...

Dépenses exclues :

- Travaux réalisés en régie ;
- Acquisition de terrains ;
- Voierie, réseaux divers.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Existence d'une contrepartie publique autre que celle du Département (Union européenne, Région, Intercommunalité...);
- Engagement d'affiliation à un label reconnu en vue d'obtenir un classement de niveau 3 (épis, clés, etc.) après travaux ;
- Engagement d'exploitation pendant 5 ans au moins après attribution de la subvention ;
- Engagement d'ouverture au public pendant 6 mois par an minimum ;
- Consultations préalables au lancement du projet auprès du Comité Départemental du Tourisme (CDT) de Lot-et-Garonne et du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Lot-et-Garonne.

MODALITÉ DE CALCUL

Type de dépenses	Assiette éligible HT	Taux de subvention	Auto-financement
Dépenses de fonctionnement	2 000 € minimum 20 000 € maximum	50 % maximum	20 % minimum
Dépenses d'investissement	5 000 € minimum 100 000 € maximum		

Participation du Département inférieure ou égale à celle du Maître d'ouvrage.

PIÈCES A FOURNIR POUR LA DEMANDE

Une lettre de demande de subvention adressée à la Présidente du Conseil départemental accompagnée du dossier de demande de subvention ci-joint.

La date de réception par le Département de la lettre d'intention doit être antérieure à la date de démarrage du projet.

PIÈCES A FOURNIR POUR LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT

- Versement d'un acompte de 50% sur production :
 - Des factures ou autres pièces justifiant de la réalisation d'au moins 50 % du coût du projet accompagnées d'un décompte des dépenses daté et signé par le maître d'ouvrage ;
 - D'un justificatif de l'attribution de la contrepartie publique autre que celle du Département.
- Versement du solde au prorata des dépenses réalisées dans un délai de 2 ans à compter de la date de décision d'attribution du Département sur présentation des factures complémentaires, accompagnées d'un décompte des dépenses daté et signé par le maître d'ouvrage.